



Délibération n° 23 - 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 05 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire

Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT
Antoine DAVENE de ROBERVAL, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etaient absents :

Jennifer MONTEIRO **donne pouvoir** à Jean-François GOYARD

Michel DUCHOSSOY

Mme Marie-Thérèse PARASKEVAS, est *désignée* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

DM N °2

M. GOYARD informe qu'il est nécessaire d'effectuer la correction et la création de décisions modificatives comme suit :

Vu le budget primitif pour 2022, voté le 07 avril 2022.

Considérant le manque de crédit au chapitre 204 en dépenses d'investissement, il convient d'effectuer un virement de crédit du chapitre 21 compte 21538 de 3 509.58 € au chapitre 204 compte 20413.

Le Conseil Municipal a voté, à l'UNANIMITE des membres présents, les modifications budgétaires suivantes:

Article (Imputation budgétaire)	Libellé (objet)	BP 2022	Montant DM N° 2	BP 2022 Après DM N°2
Chapitre 021	Immobilisation corporelles			
Réparti comme suit:				
Compte 21538 (diminution de crédits)	Autres réseaux	164 098.65€	- 3 509.58€	160 589.07€
Chapitre 204	Immobilisation incorporelle			
Compte 20413 (augmentation de crédits)	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0.00 €	+ 3 509.58 €	3 509.58 €

10 voix « pour »

0 voix « contre »

0 voix « abstention »

Fait à RHUIS
Le 08 décembre 2022

Jean-François GOYARD
Le Maire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :